

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 05 novembre 2019

Conseillers en exercice :	33
présents :	23
pouvoirs :	8
non participé au vote	0
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 05 novembre 2019 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 30 octobre 2019, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS — M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Françoise MANDEAU (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) - Mme Michelle LE FLOCH (donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à Mme Marianne GANTIER) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE -

M. Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
« TICKETS D'ACCES AU SPORT » (TAS)**

Afin de faciliter l'accès à la pratique d'un sport pour les jeunes issus de familles à revenus faibles ou modestes, notamment celles qui ne bénéficient plus ou peu des aides de l'Etat (CAF, MSA,...), la Ville de Cognac a mis en œuvre un dispositif d'aide financière.

Cette aide s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans qui sont domiciliés à Cognac et dont les familles rencontrent certaines difficultés financières. Le TAS s'adresse prioritairement aux jeunes qui souhaitent effectivement pratiquer un sport et qui font la démarche de se renseigner auprès d'une association sportive.

Un dossier de demande d'aide est renseigné par le club et la famille lors de l'adhésion de l'enfant à l'association sportive (une seule activité soutenue pour l'enfant). Le dossier est étudié par le C.C.A.S. La Ville prend la décision sur la base de l'avis du C.C.A.S et rembourse, par une subvention, l'association où est identifié le jeune bénéficiaire du dispositif.

Au titre de la saison sportive 2018/2019, les dossiers retenus concernent les clubs suivants :

Club sportif	Nombre de dossiers retenus	Montant total de la subvention
UAC Football	2	72 €
La Cognaçaise	1	32 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le versement des subventions indiquées ci-dessus.

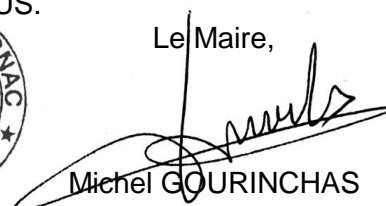
Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal, compte 6574.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS